

Endozym[®] ICS 10 Éclair

Enzyme pectolytique liquide à forte concentration à base de pectinases pour la clarification rapide des moûts

1. PREPARATION ENZYMATIQUE ET INFORMATIONS SUR LA SOCIETE

Société productrice	Fabriqué et distribué par SPINDAL AEB Group - Z.I. 3 Rue Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers France - Tél : + 33.(0) 1.64.07.80.00 – Fax : + 33 (0) 1.64.07.59.20 e-mail: spindal@spindal.fr www.aeb-group.com
Utilisation	Enzyme pectolytique liquide à forte concentration à base de pectinases pour la clarification rapide des moûts très riches en bourbes.
Doses d'emploi	0,4 à 0,8 mL par quintal de raisin ou par hectolitre de moût, selon le temps de contact, la température, la concentration en SO ₂ et le résultat souhaité.
Conditionnement	Flacon de 250 g en carton de 1 kg. Cod.prod. 008151 Flacon de 1 kg en carton de 4 kg. Cod. prod. 008037

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

2 COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Caractéristique de la matière active : préparation enzymatique à base de pectinases produite à partir d'*Aspergillus niger*.

	N°IUB	N°CAS	N°EINECS	Classification
Pectine Lyase (PL)	4.2.2.10	9033-35-6	232-894-5	Xn (nocif), R42
PolyGalacturonase (PG)	3.2.1.15	9032-75-1	232-885-6	Xn (nocif), R42
Pectine MéthylEstérase (PME)	3.1.1.11	9025-98-3	232-807-0	Xn (nocif), R42

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Une manipulation inadaptée de préparation enzymatique liquide peut entraîner la formation d'aérosols. L'inhalation répétée d'aérosols peut provoquer une sensibilisation et provoque des réactions de type allergique chez des sujets sensibles. Le produit peut être irritant pour les yeux. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation mineure.

4 SOINS D'URGENCE

Au contact avec la peau	: Laver et rincer abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Au contact avec les yeux	: Laver et rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes.
En cas d'irritation	: Consulter un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer soigneusement la bouche et la gorge avec de l'eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
En cas d'inhalation	: S'éloigner du lieu d'exposition. En cas d'irritation, consulter un médecin
En cas de réaction allergique	: Consulter un médecin.

5 CONSIGNES D'INCENDIE

Moyens d'extinction adéquats	: eau, mousse.
Moyens d'extinction interdits	: aucun
Dangers particuliers	: aucun
Protection contre le feu et les explosions	: ne demande aucune protection particulière.

6 CONSIGNES EN CAS DE FUITES ACCIDENTELLES

En cas de fuite, éviter de créer des aérosols.
Laver successivement et abondamment avec de l'eau à basse pression.
Effectuer une ventilation suffisante. Laver les vêtements contaminés

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Eviter la formation d'aérosols.
Assurer une bonne ventilation des locaux.
Conserver dans un lieu frais et ventilé (température de stockage conseillée 4-6°C).

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Equipement individuel de protection

Protection respiratoire : masque respiratoire homologué pour ce type d'enzyme.
Protection des mains : gants en caoutchouc ou en PVC.
Protection des yeux : lunettes de protection.

9 PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect liquide marron
Odeur caractéristique
pH optimal 3,5 - 5
Solubilité miscible dans l'eau en toute proportion

10 STABILITE ET REACTIVITE

Aux conditions normales d'utilisation, le produit est stable.
Conditions à éviter : exposition à la chaleur
Matériaux à éviter : aucun
Produits à décomposition dangereuse: aucun

11 TOXICOLOGIE

L'inhalation répétée de liquides enzymatiques peut provoquer une sensibilisation et provoque des réactions de type allergique chez des sujets sensibles. Le produit peut être irritant pour les yeux. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une légère irritation.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

De par sa mobilité, sa persistance, sa biodégradabilité, son potentiel de bioaccumulation, sa toxicité aquatique et plus généralement à son écotoxicité, le produit n'est pas considéré dangereux pour l'environnement.

13 EPURATION

Des méthodes d'éliminations spéciales ne sont pas nécessaires, exceptées celles conformes aux réglementations locales.

14 INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

N° UN : non applicable.
Mer : non applicable.
Route/chemin de fer : non applicable.
Air : non applicable.

Xn

15 INFORMATIONS SUR LA REGLEMENTATION

Etiquetage

Nature des risques spécifiques :

R42 : peut comporter des sensibilisations par inhalations
S22/S23 ne pas respirer les poussières/les aérosols
S24/S25 éviter le contact avec la peau et les yeux
S36/S37 porter des vêtements et des gants adaptés



Nocif

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est bon de rappeler périodiquement aux utilisateurs les risques encourus en utilisant le produit.
Le produit n'est pas d'après la loi, sujet à restrictions particulières en matière de contrôles sanitaires.
La présente fiche technique et de sécurité a été rédigée par les services techniques de la société SPINDAL avec le maximum d'informations à notre disposition à la date de la dernière mise à jour. Les informations contenues dans cette fiche font référence et ne peuvent être valables que dans le cas où le produit serait utilisé seul, en cas de combinaison avec d'autres produits ou dans d'autres conditions d'utilisation que celles décrites, rien du contenu de la présente fiche technique et de sécurité ne peut être garanti. Rien du contenu de la présente fiche doit être interprété comme une garantie, implicite ou explicite. Dans tous les cas, l'application des consignes de sécurité et d'adaptabilité du produit à des usages particuliers propres à l'utilisateur sont sous la responsabilité de ce dernier. Cette fiche est conforme à la Directive Européenne 91/155/CE et recommandée par l'AMFEP (Association of Manufacturers and Formulators of Enzymes Products) et aux normes internationales l'OMS, (WHO), FAO, JECFA et FCC. Pour toutes informations complémentaires, écrire ou téléphoner à la société SPINDAL Z.I. 3 rue Ampère 77220 Gretz-Armainvilliers - France - Tél : +33 (0)1. 64.07.80.00 - Fax : + 33 (0) 1.64.07.59.20
E-mail : spindal@spindal.fr – www.aeb-group.com

DATE DE LA DERNIERE MISE A JOUR : 02 decembre 2010

Réalisée en conformité à l'Ann. II du Règlement (CE) n. 1907/2006, relative à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. (REACH)